

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

ARRONDISSEMENT DE
VERSAILLES

COMMUNE DE TRAPPES

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 37

N'a pas pris part au vote : 0

Réf : 2023-7

Objet : Modification de la délibération n°2021-148 du 25 Octobre 2021 portant désignation des représentants du Conseil municipal appelés à siéger au sein du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Séance du 6 février 2023

L'an deux mille vingt trois, le six février, à 18h00 le Conseil municipal de Trappes, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Ali RABEH,

Présidence :

Monsieur le Maire Ali RABEH

Présents : Ali RABEH, Sandrine GRANDGAMBE, Djamel ARICHI, Pierre BASDEVANT, Aminata DIALLO, Gerard GIRARDON, Alienor EBLING, Jarina SAMAD, Marc LE FOLGOC, Frederic REBOUL, Housseem DHAOUADI, Florence BARONE, Anne-Andrée BEAUGENDRE, Catherine CHABAY, Sira DIARRA, Murielle BERNARD, Dalale BELHOUT, Abdelhay FARQANE, Colette PARENT, Sarith SA, Cristina MORAIS, Said DSOULI, Luc MISEREY, Josette GOMILA, Benoit CORDIN, Guy MALANDAIN, Fouzi BENTALEB.

Absents excusés représentés :

Noura DALI OUHARZOUNE représentée par Sandrine GRANDGAMBE
Aurélien PERROT représenté par Gerard GIRARDON
Jamal HRAIBA représenté par Djamel ARICHI
Ahmed KABA représenté par Jarina SAMAD
Suzy LEMOINE représentée par Alienor EBLING
Jacques DELILLE représenté par Fouzi BENTALEB
Suong Sophal MEN représentée par Dalale BELHOUT
Anne CLERTE-DURAND représentée par Josette GOMILA
Othman NASROU représenté par Benoit CORDIN
Hélène DENIAU représentée par Pierre BASDEVANT

Absents : Maria NOEL, Mustapha LARBAOUI.

Secrétaire : Abdelhay FARQANE

Administration : Monsieur Jean-Jacques SEINE, Madame Amel BENABDELHAFID, Madame Anne FEVRIER-LAMY, Madame Bouchra HAKKI, Monsieur Paul BERNARDET, Monsieur Pascal TRAN, Madame Aurélia COTTE, Monsieur Daniel SEGUIN-CADICHE, Madame Chantal MONNIER

Conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Versailles peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;-deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

2023-7

Objet : Modification de la délibération n°2021-148 du 25 Octobre 2021 portant désignation des représentants du Conseil municipal appelés à siéger au sein du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,
Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L.123-6, R.123-7, R.123-8, R.123-10 à R.123-15 ;
Vu la délibération n°2021-148 du 25 Octobre 2021 portant sur la désignation des représentants du Conseil municipal appelés à siéger au sein du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Considérant la nécessité de remplacer Madame Hélène DENIAU au conseil d'administration du CCAS ;
Considérant que l'ensemble des conseillers municipaux ne souhaitent pas que le scrutin soit à bulletin secret ;

Après avoir entendu son rapport et délibéré,

Article 1 : Procède à la désignation au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, de 5 représentants du Conseil municipal appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration du Centre communal d'Action Sociale.

Les candidats sont :

- Alienor EBLING
- Jarina SAMAD
- Catherine CHABAY
- Florence BARONE
- Guy MALANDAIN

Les résultats des votes sont :

- Alienor EBLING
- Jarina SAMAD
- Catherine CHABAY
- Florence BARONE
- Guy MALANDAIN

Sont élus :

- Alienor EBLING
- Jarina SAMAD
- Catherine CHABAY
- Florence BARONE
- Guy MALANDAIN

Article 2 : La composition du Conseil d'administration du CCAS est désormais la suivante :

- Alienor EBLING
- Jarina SAMAD
- Catherine CHABAY
- Florence BARONE
- Guy MALANDAIN

17 FEV. 2023

Approuvé à l'unanimité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806215-20230217-DL-2023-7-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2023

Affichage : 10/01/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour extrait conforme,

Le Maire
Ali RABEH